



HAL
open science

En contexte minoré, le sociolinguiste est-il nécessairement un acteur engagé ?

Romain Colonna

► To cite this version:

Romain Colonna. En contexte minoré, le sociolinguiste est-il nécessairement un acteur engagé ?. Dossiers d'HEL, 2014, Linguistiques d'intervention. Des usages socio-politiques des savoirs sur le langage et les langues, 6, pp.7. halshs-01115099

HAL Id: halshs-01115099

<https://shs.hal.science/halshs-01115099>

Submitted on 11 Feb 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

EN CONTEXTE MINORÉ, LE SOCIOLINGUISTE EST-IL NÉCESSAIREMENT UN ACTEUR ENGAGÉ ?

Romain Colonna

UMR CNRS 6240 LISA, Université de Corse Pasquale Paoli

L'éloge du conflit, loin de célébrer l'affrontement, affirme pour nous le principe même de toute émergence du nouveau, de toute création.

Si lumières et ombres se succèdent, le défi ne peut être de désirer vivre dans une autre époque, mais de parvenir à créer, lutter, penser, résister, bref vivre *pour* et *par* une époque obscure.

Benasayag et Rey (2012, p. 222)

1. INTRODUCTION

S'intéresser aux langues dites « minoritaires », c'est poser nécessairement la question de ces langues sous l'angle politique. Et ce pour une raison essentielle : les langues n'ont aucune valeur intrinsèque, elles ne sont pas structurellement minoritaires ou majoritaires, ni nationales ou régionales. Ces dénominations-catégorisations sont le résultat de processus socio-historiques et politiques plus ou moins conflictuels selon les contextes qui les font apparaître comme telles. Elles sont la conséquence de relations dialectiques, d'associations combinatoires, voire symbiotiques (Marcellesi 2003), que les langues entretiennent les unes aux autres. Si l'on place d'emblée l'étude des langues minorées sur le terrain politique, dès lors la question du rôle du chercheur en pareil contexte, se posera avec encore davantage d'acuité semble-t-il. Quelles sont en effet les corrélations entre les acteurs scientifiques, sociaux et politiques ? Quels sont les usages socio-politiques des savoirs sur les langues et le langage ? Quelle est la forme d'engagement que le sociolinguiste peut ou doit mener ?

Cette réflexion trouve sa source dans une sociolinguistique que l'on a pour habitude de qualifier de « périphérique »¹ et au sein de laquelle nous cheminerons en tentant de cerner les problématiques inhérentes aux contextes minorés. Nous essaierons de dépasser les postulats formulés à travers la question initiale et nous aborderons la question de l'ambivalence du chercheur en terrain minoritaire. Enfin nous envisagerons ce qui peut être le critère de base de telles recherches en terrain minoritaire.

Pour Mourad Ali-Khodja et Annette Boudreau, les responsabilités des sociolinguistes en milieu minoritaire sont « considérables », « ceux-ci ne pouvant s'en tenir à la seule description des phénomènes linguistiques sans expliciter le contexte et les rapports de pouvoir qui les fondent » (Ali-Khodja et Boudreau 2009, p. 78). Est-ce à dire que le théoricien des langues en contexte minoré est nécessairement un acteur engagé ?

2. DEUX POSTULATS DE DEPART : LA MINORITE ET L'ENGAGEMENT

2.1. Pourquoi parler de contextes « minoritaires » ?

Poser la question comme cela est fait dans le titre de cet article, soulève deux autres interrogations étroitement liées l'une à l'autre. En effet, cela suppose d'emblée qu'il y ait des contextes qui soient minorés, minoritaires, minorisés... autant de vocables qui traduisent un inconfort conceptuel (Blanchet 2005), tandis que d'autres contextes, au contraire, ne souffriraient aucunement ou si peu, d'une telle catégorisation et ne seraient donc pas minoritaires. Admettre donc, plus ou moins implicitement, qu'il y ait des langues « minoritaires », c'est admettre aussi qu'il puisse y avoir des outils épistémologiques, conceptuels et méthodologiques différents ou davantage adaptés pour l'étude de ces dites langues. Et c'est admettre corollairement qu'il puisse y avoir un rôle différent du chercheur évoluant en milieu minoritaire.

On pourrait nuancer cette approche à travers la relation forcément dialectique de la minorité avec un ensemble majoritaire en affirmant que toute manifestation linguistique peut être ramenée à un moment donné ou à un autre à l'aventure minoritaire. En effet, selon l'angle d'approche, tout est susceptible d'être considéré comme la minorité d'autre chose. Ainsi le français sera envisagé statutairement comme

¹ Terme sur lequel nous reviendrons ci-après.

minoritaire dans certains contextes internationaux ou scientifiques face à l'anglais par exemple, ou minoritaire face au chinois d'un point de vue numérique. Alors que faut-il comprendre dans la dénomination-catégorisation langues « minoritaires » ? Il est davantage pertinent selon nous d'aborder ces langues à travers les rapports de force politiques dont elles sont la manifestation et qui sous-tendent un conflit d'ordre social plus ou moins latent dont la minoration linguistique n'est qu'une illustration parmi d'autres. Ainsi, les langues minorées, du moins en France, peuvent être définies comme des langues exclues des principales sphères de communication collective, publique, et des principales sphères de pouvoir. De plus, ce sont des langues soumises continuellement au régime du libéralisme linguistique (Colonna 2011). Elles apparaissent la plupart du temps à travers un rapport de domination avec une entité tutélaire qui dialectiquement les fonde comme telles et conjointement, auto-légitime sa position hégémonique ou monopolistique dans l'espace public. C'est selon cette condition d'existence, reposant sur un rapport de force, qu'une langue comme le français ne peut être considérée comme une langue minoritaire malgré les cas évoqués précédemment. Son existence ne repose pas symbiotiquement sur un conflit avec l'anglais par exemple au sein des instances européennes ou sur un rapport de force numérique avec le mandarin.

La minorité n'ayant aucune valeur intrinsèque, il faut bien aller puiser à des perspectives dialogiques pour saisir la minoration, notamment celles qui ressortissent à des langues de pouvoir. Cela nous conduit à évoquer à notre tour le principe de *mimésis* défendu par Patrick Sauzet pour qui « l'idéologie linguistique française contient un élément religieux sacrificiel impliquant l'occitan » (Sauzet 1988, p. 236). Au-delà du couple oc/oïl, il semble que l'on puisse dans une certaine mesure élargir le principe « sacrificiel » à la relation qui unit le français à l'ensemble des langues minorées. La résolution de cette compétitivité mimétique passera par le « sacrifice » des unes au profit de l'autre. Patrick Sauzet ajoute :

[...] l'élimination des autres langues n'est pas une conséquence du succès du français, mais sa condition. Le paradoxe est que l'ordre linguistique exige qu'il n'y ait qu'une langue, mais s'accommode fort bien qu'il y ait une infinité de parlars. C'est leur institution en langue qui est exclue. (*ibid.*, p. 244)

Cette articulation définitoire à travers la notion du conflit lié au partage du pouvoir ouvre la voie pour une épistémologie de la minoration. Celle-ci a souvent été associée à la sociolinguistique dite « périphérique ». On évoque la périphérie vis-à-vis des centres politiques des États concernés comme la France ou l'Espagne en particulier. Cependant, Jean-Michel Eloy a pu démontrer, au sujet de l'insécurité linguistique par exemple, que la périphérie n'était pas toujours d'ordre géographique (Eloy 1993). Il nous semble donc davantage opportun de retenir ici le rapport au pouvoir qui la fonde comme telle.

Si l'on répond par l'affirmative à la question d'un possible contexte minoré, structuré socialement et politiquement et structurant au niveau des représentations et des pratiques des différents acteurs évoluant au sein de cet espace, alors nous sommes en droit d'envisager différemment le rôle du théoricien des langues selon son objet d'analyse.

2.2. Pourquoi parler d'« engagement » ?

Le second postulat de départ sous-tendu par l'intitulé de l'article, repose sur la notion d'engagement. De nouveau, cette réflexion laisserait penser qu'il puisse y avoir des acteurs engagés et d'autres qui ne le seraient pas. Mais n'y a-t-il pas déjà là une contradiction dans l'emploi des termes ? Un acteur n'est-il pas celui qui accomplit une action, qui agit en d'autres termes ? Aussi sommes-nous renvoyés à l'épineuse question de ce que recouvre le terme d'« engagement ». On trouvera comme définition usuelle le renvoi à une « Action de mettre en gage quelque chose ; résultat de cette action » ou encore « Participation active, par une option conforme à ses convictions profondes, à la vie sociale, politique, religieuse ou intellectuelle de son temps ». Et partant de là, on pourra déduire les déclinaisons suivantes : il s'agira d'un « Contrat [...] par lequel une personne engage les services d'une autre personne » et de l'« Action d'engager quelque chose ou quelqu'un dans un espace généralement resserré ou dans une situation difficile [...] »².

À la lecture de ces différentes définitions qui recouvrent un champ de possibles considérable, on abordera de nouveau l'engagement du sociolinguiste en contexte minoré à travers la notion centrale du conflit. Et cela pour une raison essentielle qui ressortit au caractère profondément occultant des fonctionnements diglossiques en milieu minoritaire. Ils ont en effet pour but principal de masquer le conflit, de ne pas le présenter pour ce qu'il est. La théorie des fonctions en contexte diglossique (Ferguson 1959, Fishman 1971) est à ce titre illustrative. On ajoutera le fait que « la représentation se cultive ostensiblement en terrain polémique, conflictuel » (Boyer 1990, p. 113). C'est pourquoi la sociolinguistique « périphérique » notamment, définit le cadre épistémologique de sa recherche à travers l'aspect conflictuel

² Trésor de la langue française informatisé consulté à l'adresse suivante [en vigueur en février 2012] : <http://www.cnrtl.fr/definition/engagement>

et actif des représentations. Celles-ci se déclinent autour d'attitudes ou comportements qui ont souvent pour caractéristique d'être en apparence contradictoires alors qu'ils sont en réalité convergents et solidaires, au profit de l'effacement du conflit et de la langue dominée.

Prenons pour appui le discours sur la frontière diglossique développé par Robert Lafont. L'occitaniste rappelle qu'en définitive, l'illusion de stabilité à travers la prétendue complémentarité entre la « langue du cœur » et la « langue du pain » occulte l'issue du conflit tout comme l'affirmation d'échéance occulte le conflit lui-même par son issue (Lafont 1997, p. 93 *sqq.*).

À partir de ce trait conceptuel relatif à la notion de conflit, l'engagement du sociolinguiste prend une nouvelle dimension dans la mesure où il est certainement le plus apte à travers son observation, ses connaissances et l'éventuelle expertise acquise dans son domaine, à mettre au jour toute la dimension occultée du conflit linguistique et des fonctionnements diglossiques en milieu minoritaire. Par conséquent, la responsabilité du sociolinguiste se mesurera en fonction de sa résolution à dénoncer le conflit et les forces qui l'occulent. Révéler les aspects conflictuels d'une situation linguistique s'appuie solidement sur une volonté de voir à terme une abrogation du conflit. À travers ce cheminement, nous postulons donc que le sociolinguiste en terrain minoritaire est affecté par la dominance à laquelle il est confronté et qu'il sera conduit par le seul fait de chercher à en révéler l'activité, à se positionner par rapport au conflit.

3. L'AMBIVALENCE DU CHERCHEUR EN TERRAIN MINORITAIRE

Ce contexte intranquille de l'acteur scientifique en terrain minoritaire est renforcé par l'ambivalence du chercheur relative à sa position malaisée entre les deux pôles qui cernent le conflit linguistique. Ainsi, d'un côté, se trouve tout l'appareil politique et social, plus ou moins autoritaire lié à la dominance et au pouvoir linguistiques ; de l'autre côté, se situe tout ce qui fait office d'opposition à la subordination à travers la militance. Cette position d'entre-deux peut s'avérer très inconfortable pour le sociolinguiste puisqu'il apparaîtra dans ce contexte « à la fois comme impliqué et désimpliqué : aux yeux de la dominance, comme un militant à ce titre suspecté ; aux yeux de la militance comme un désengagé suspect ou de tiédeur ou trahison » (*ibid.*, p. 95).

3.1. Aux yeux de la dominance

Le principal lieu de la dominance est le champ du politique, mais pas uniquement. Ainsi le chercheur sera éventuellement suspecté, voire réduit au simple statut de militant, emprunt d'idéologie, cherchant à renverser l'ordre politique et normatif prétendument naturels. On peut envisager dans ces conditions avec quelle facilité et rapidité le discours scientifique est susceptible d'être taxé de séditieux ou de partisan.

Dans le cadre de recherches menées précédemment sur la diglossie en Corse (Colonna 2013), nous avons été amené à observer le discours des acteurs politiques locaux (députés et conseillers régionaux) sur la langue et les politiques qu'ils soutenaient ou mettaient en place. Or, force a été de constater que, d'une part, la grande majorité des acteurs politiques est animée par une sorte de loyauté au français, condition *sine qua non*, pour évoquer le cas d'une autre langue dite « régionale » comme le corse ; et d'autre part, une grande partie est porteuse à divers degrés d'intensité, d'idéologie diglossique. Dans ce contexte, porter un regard analytique et critique sur les politiques de la langue en contexte exigü dont la promiscuité sociale est l'une des caractéristiques, c'est aussi opérer une remise en cause d'une bonne partie de la classe politique en charge des politiques linguistiques. Et plus le conflit linguistique est avancé ou occulté, plus la critique apparaîtra virulente.

Cette possible catégorisation du chercheur comme militant dogmatique se retrouve au-delà du seul champ politique. Éventuellement à un niveau scientifique où le sociolinguiste sera le cas échéant, perçu comme un acteur engagé, trop engagé, éloigné de la raison scientifique, au service d'une autre cause et d'une autre mission que l'enseignement et la recherche.

Cette suspicion est susceptible de se manifester aussi dans le corps social, avec une intensité différente selon les époques. Ainsi dans les années 1980, les enquêteurs insulaires étaient suspectés politiquement écrit J. Thiers et « les tenants et les acteurs de la revendication et de l'élaboration linguistiques [...] *obligatoirement*³ qualifiés de "nationalistes" [...] » (1989, p. 167). Si cette question semble être aujourd'hui bien moins sujette à polémique, du moins dans le contexte insulaire, il n'en demeure pas moins que le champ du politique, quel que soit l'échelon observé, régional ou national, est peu enclin à aborder sereinement les questions fondamentales liées au conflit linguistique, ce qui constitue pourtant une part non négligeable de l'objet d'étude du chercheur en terrain minoritaire.

3.2. Aux yeux de la militance

³ Nous soulignons.

On aurait tort de croire que cette attitude critique à l'égard du pouvoir politique préserve l'acteur scientifique des reproches de la part de la sphère militante et ce pour plusieurs raisons. Précisons qu'il ne s'agira pas *a priori* d'une réprobation structurée de l'ensemble de la militance, groupe composite. Elle sera davantage l'émanation, parfois ostentatoire ou médiatique, de quelques uns tandis que pour les autres, le scientifique demeurera un appui important à la revendication linguistique.

La première raison susceptible de nourrir la critique est que le chercheur est aussi amené à travers sa compétence, à contribuer à l'élaboration des politiques de la langue. Il sera donc en lien, peu ou prou, avec les acteurs politiques et institutionnels. D'où la tentation qui sera la sienne de tempérer ses observations dénonciatrices et par conséquent la volonté d'une partie de la militance sera de porter la charge à son encontre.

De manière étroitement corrélée à cette précédente remarque, la critique trouvera sa source encore une fois dans la structure sociale de la minoration linguistique. En effet, la langue dominée ne bénéficie généralement pas de l'assise institutionnelle et sociale nécessaires pour son maintien. Pour autant, en France du moins, les langues dites « régionales » ne sont pas dépourvues de toutes formes d'institutionnalisation. C'est même à travers elles aujourd'hui que ces langues sont parfois le plus visibles, avec notamment les médias et l'école. Or l'effet paradoxal de cette normalisation *a minima* et de cette institutionnalisation sectorielle est de cristalliser sur elles l'état de précarité et de substitution avancées des langues minorées. En d'autres termes, l'incomplétude des politiques linguistiques conduit à focaliser l'attention d'une partie de la militance sur les seules formes d'institutionnalisations tangibles dont les acteurs scientifiques sont souvent à l'origine ou contributeurs.

Le cas échéant, on constatera un déplacement du sentiment de culpabilité, notion fondamentale en contexte diglossique. Ainsi les initiateurs ou bénéficiaires des seules structures institutionnelles seront l'objet de critiques par les militants les plus virulents, en les considérant comme responsables de l'état de délabrement de la langue et/ou comme les bénéficiaires abusifs d'un système dont ses détracteurs se sentent exclus.

Avec une politique de non-généralisation de la langue minorée et la permanence d'un système linguistique libéral, la langue dominée est amputée de sa fonction intégratrice et sociale, ce qui n'est pas sans créer par conséquent des formes de tension. Par exemple, le corse devient avec la disciplinarisation-professionnalisation telle qu'elle est mise en place actuellement, l'objet d'une distinction (Quenot 2010). Et il est fortement préjudiciable pour une langue minoritaire, menacée de disparition, qui plus est au sein d'une société en pleine mutation et quête identitaires où la langue apparaît comme l'un des éléments principaux de cette culture menacée, d'instituer une différence scolaire et/ou professionnelle en fonction de la compétence linguistique. C'est un rôle que la langue dominée, référent symbolique et identitaire incontournable, ne devrait pas avoir à assumer, du moins pas de cette manière et pas en l'état. Cette évolution originale est le résultat d'une politique faussement libérale à l'égard des langues minorées, du moins en France.

La précarisation de la pratique doit pour une partie de la communauté qui se sent comme dépossédée d'un bien qui lui est si cher, voire sacré, avoir ses coupables. Ceux-ci doivent être facilement repérables, au-delà d'une politique d'éradication multiséculaire et protéiforme difficilement saisissable dans l'immédiateté des faits et suite à son occultation par les fonctionnements diglossiques. Dans ce contexte, le faible nombre d'acteurs qui bénéficient des quelques avancées institutionnelles apparaissent comme les parfaits candidats sur lesquels on va transférer la responsabilité d'une situation de dégradation linguistique et une prétendue trahison des valeurs qui fondent la « langue du cœur » opposée à la « langue du pain ».

L'institution scolaire ou l'université en Corse sont parfois les lieux sur lesquels opère ce transfert de culpabilité. Nous l'illustrerons en évoquant une chanson qui a connu un certain succès populaire dans l'île à partir de l'année 2007. Il s'agit de « Prof de corse »⁴. Précisons que tout ne relève pas ici des seules interprétations sociolinguistiques et que le genre satirique joue un rôle important dans la chanson. Néanmoins, les paroliers condamnent fortement ce qui leur apparaît être l'inaction généralisée des professeurs de corse et leur complaisance avec le système du fonctionnariat. En revanche, à aucun moment, les chansonniers ne font référence à l'infirmité statutaire dont souffre le corse et qui occasionne la production de phénomènes exogènes et endogènes à l'école. Il est plus intéressant semble-t-il de faire disparaître toutes les « impuretés » en les transférant sur un bouc émissaire, les seuls ayant une visibilité institutionnelle étant les professeurs de corse ou les chercheurs de l'université. Les carences institutionnelles et statutaires liées à l'absence de politique générale de la langue sont masquées par une critique des outils existants qui sont nécessairement défailants pour fonder une société bilingue. Cet échec de l'institutionnalisation du corse est-il imputable aux structures actuelles ou au manque de politique linguistique ? Nous optons résolument pour la seconde réponse.

⁴ Chanson « Prof de corse » du groupe I Mantini. Album *Magagna* vol. 3, 2007. Cf. Annexe 1.

L'acteur scientifique est donc en terrain minoritaire particulièrement exposé à la critique. À cela s'ajoute l'embarras qui peut être le sien quand il tente de mettre au jour certains processus de domination qui agissent sur une partie de la militance elle-même qui paradoxalement en situation de précarité sociale, faute de généralisation de la langue minoritaire et d'institutionnalisations fortes, peut être condamnée, au prétexte de dépasser la diglossie, à produire les signes d'une réactualisation du spectacle diglossique. Ces productions participent globalement à ce que Boyer nomme la *folklorisation-ritualisation* (Boyer 2002), manifestation langagière qu'il associe davantage aux langues en danger et en voie d'extinction. Selon l'auteur, les locuteurs de ces langues s'y adonnent bien plus volontiers que ceux des langues institutionnalisées. Ce phénomène met en exergue, notamment dans certaines occasions de vie communautaire, les mots isolés, les poèmes-chansons, les expressions figées, les proverbes et dictons etc. qui témoignent d'une expression fétichisée tournant autour du pittoresque et d'une focalisation de l'attention sur le passé, un passé parfois mythifié. En Corse, la *seule* émission radiophonique quotidienne du service public entièrement en langue corse, *Dite a vostra*⁵, est à ce titre illustrative de cette possible tendance. Prendre le risque d'évoquer en ces termes la principale production langagière publique et corsophone, c'est aussi prendre le risque pour l'acteur scientifique de faire preuve de trahison et/ou de médisance aux yeux d'une partie de la militance.

4. L'UTILITE SOCIALE COMME CRITERE DE BASE

Pris dans l'état de la minoration linguistique, le sociolinguiste doit assigner à sa recherche, l'utilité sociale comme critère de base. Assurément, ce qu'il considère « utile », ne le sera pas nécessairement pour l'ensemble du corps social et politique dans lequel il évolue. Selon ce principe, il tentera d'exprimer une partie de la volonté populaire. Précisons avec J. Thiers, qui s'appuie sur les travaux de H. Kloss, que la volonté populaire :

[...] n'est pas toujours l'expression d'une majorité de parlants, ni celle des membres de toutes les couches de la population concernée. Dans certains cas, il s'agit de l'opinion d'une partie de la classe moyenne, et plus particulièrement d'une intelligentsia et chez ces derniers, ce sentiment se veut surtout émancipateur et tourné vers l'avenir. (Thiers 1986, p. 21)

La démarche scientifique en terrain minoritaire s'éclaire davantage encore avec Robert Lafont : « La chose est acquise : les études de diglossie appartiennent au projet de destruction de la diglossie » (Lafont 1997, p. 91). C'est de cette manière que débute son article-programme « Pour retrouver la diglossie », publié une première fois en 1984 dans la revue *Lengas*. Associons ce projet à la démarche glottopolitique initiée par Louis Guespin et Jean-Baptiste Marcellesi (1986) où le double aspect d'une production de connaissances et de propositions d'intervention dans le champ politique fait, comme le rappelle Daniel Baggioni :

[... qu'] il est vain d'établir des frontières nettes entre science et idéologie, production de connaissances et idéologies(s) mystificatrice(s)/justificatrices(s), ce qui pourrait avoir comme avantage [...] de replacer la réflexion du linguiste dans son contexte historique, politique et social. (Baggioni 1986, p. 35)

Cela peut paraître ambitieux mais pourrait-il en être autrement ? Le sociolinguiste peut-il / doit-il être neutre ? se demande Henri Boyer (2004). Est-il réellement possible de tenter une évaluation de la domination linguistique sans espérer à terme son abrogation ? Le chercheur peut-il prendre le risque de mettre en exergue un déséquilibre social complexe sans viser un possible rééquilibrage ?

Le sociolinguiste, à travers l'expertise qu'il apporte sur un sujet aussi délicat, apparaît comme l'un des mieux placés – et donc l'un des plus exposés – pour envisager un soutien à la fois théorique et pratique au processus de normalisation. Théorique d'une part, en appareillant le dialogue social face au processus de substitution à l'œuvre et pratique d'autre part, en espérant modifier certains imaginaires et usages subordonnés à l'idéologie dominante. Cette double articulation est clairement définie par Guespin et Marcellesi au sujet de la glottopolitique :

Il y a bien du travail à faire pour éclairer l'opinion publique et les responsables, qui ne peuvent faire que d'autres erreurs s'ils décident de remplacer la violence et le mépris des centralisateurs par une générosité mal informée. Enfin, les linguistes doivent doubler leur travail d'information vers l'extérieur d'une intensification de leur recherche dans le domaine glottopolitique. Pour aider les usagers à poser de façon claire leur problème langagier, il faudra progresser dans plusieurs directions. (Guespin et Marcellesi 1986, p. 8)

⁵ « Donnez votre point de vue », émission diffusée sur les ondes *Radio Corsica Frequenza Mora*, radio de service public du réseau *France Bleu*.

On aurait tort de croire que ces lignes, parce qu'écrites il y a près de vingt-cinq ans, ont perdu de leur pertinence. Nous pourrions suggérer au contraire que ce travail est dicté par l'aspect social et mouvant des langues. De la sorte, l'analyse est appelée à se renouveler constamment.

Cette implication du chercheur est sollicitée encore davantage par le caractère profondément occultant des fonctionnements diglossiques qui conduisent l'analyste, dans un tel contexte, à rechercher de manière continue les voies méthodologiques et épistémologiques les plus adaptées pour asseoir une sociolinguistique qui ne dissocie pas connaissance et intervention sur les représentations et pratiques. C'est selon cette orientation que se profile selon nous l'utilité sociale comme critère de base pour le chercheur évoluant en milieu minoritaire.

5. CONCLUSION

Au terme de cette réflexion, il nous apparaît utile pour le sociolinguiste d'assumer une forme d'application-implication. L'application est ce qui guide sa démarche scientifique et doit l'éloigner de la tentation de substituer à l'idéologie linguistique dominante une autre idéologie, pour s'en tenir à la réalité des faits, à la part occultée du conflit, selon une assise épistémologique et méthodologique précise. L'implication réside dans le fait qu'il doit avoir à l'esprit que l'observation portée sur la domination et sur le conflit qui en découle, peut éventuellement modifier l'espace langagier aussi bien au niveau des représentations, des pratiques et des institutionnalisations de la langue et ce auprès des acteurs sociaux, politiques et même scientifiques. Aussi est-il envisagé d'assumer une forme d'application-implication du théoricien du langage et des langues, au risque de réduire la frontière qui sépare le scientifique du politique.

Dans ce contexte, il est nécessaire de considérer le « politique » au sens noble du terme, non pas en termes politiques ou partisans, mais bien comme ce qui régule les rapports sociaux au sens large, ce qui concerne la gestion de la vie en société, et donc les rapports linguistiques (Blanchet 2002). Dès lors, il nous faut abandonner une partie de la volonté de neutralité quant à la relation qui nous lie à notre objet d'étude en milieu minoritaire. Les langues sont le résultat de processus sociaux et politiques comme nous l'avons déjà dit précédemment. Le conflit linguistique étant la manifestation d'un conflit social qui en est à l'origine, s'engager dans la dénonciation de ce conflit, c'est remettre en cause le (dés)ordre social qui le sous-tend. Cela fait du sociolinguiste un acteur scientifique certes, mais un acteur social et politique surtout.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALI-KHODJA, M. & BOUDREAU, A. (2009). « Du concept de minorité à la pensée de l'exiguïté : pour une autre compréhension des phénomènes linguistiques », *Langage & société* 129, 69-80.
- BAGGIONI, D. (1986). « Préhistoire de la glottopolitique dans la linguistique européenne, de J. G. Herder au Cercle linguistique de Prague », *Langages* 21.83, 35-51.
- BENASAYAG, M. & REY, A. del (2012). *Éloge du conflit*, Paris, La Découverte.
- BLANCHET, P. (2002). « La politisation des langues régionales en France », *Hérodote* 105, 85-101.
- BLANCHET, P. (2005). « Minorations, minorisations, minorités : essai de théorisation d'un processus complexe », dans BLANCHET, P. & HUCK, D. (dir.), *Cahiers de sociolinguistique* 10, Presses Universitaires de Rennes, 17-47.
- BOYER, H. (1990). « Matériaux pour une approche des représentations sociolinguistiques. Eléments de définition et parcours documentaire en diglossie », *Langue française* 85.1, 102-124.
- BOYER, H. (2002). « La "mort" des langues : une question (toujours) d'actualité », *Lengas* 51, 159-168.
- BOYER, H. (2004). « Le sociolinguiste peut-il / doit-il être neutre ? », *Actes du colloque Paris-INALCO*, disponibles sur *Histoire sociale des Langues de France*, <http://www.langues-de-france.org/boyer.html> (consulté le 12/02/12).
- COLONNA, R. (2011). « Les langues de non-pouvoir à l'épreuve des différents régimes politiques », communication au colloque international *Langues et pouvoirs*, organisé par le CEDICLEC / CELEC, RISPAIL, M. (dir.), Université Jean Monnet, St-Étienne, 20-21 octobre 2011.
- COLONNA, R. (2013). *Les paradoxes de la domination linguistique. La diglossie en questions*, Paris, L'Harmattan.
- ELOY, J.-M. (1993). « L'insécurité en français monolithique ou quel est le salaire de la peur ? », dans FRANCARD, M. (éd.), *Cahier de l'institut de linguistique de Louvain* 1, 95-108.
- FERGUSON, C. (1959). « Diglossia », *Word* 15, 325-340.
- FISHMAN, J. (1971). *Sociolinguistique*, Bruxelles, Labor, Nathan.
- GUESPIN, L. & MARCELLESI, J.-B. (1986). « Pour la glottopolitique », *Langages* 21.83, 5-34.
- LAFONT, R. (1997). *Quarante ans de sociolinguistique à la périphérie*, Paris, L'Harmattan.

- MARCELLESI, J.-B. (2003). *Sociolinguistique : épistémologie, langues régionales, polynomie*, en collaboration avec P. Blanchet et T. Bulot, Paris, L'Harmattan.
- QUENOT, S. (2010). *Structuration de l'école bilingue en corse, Processus et stratégies scolaires d'intégration et de différenciation dans l'enseignement primaire*, Thèse pour l'obtention du grade de docteur de l'université de Corse, sous la direction du professeur A. Di Meglio, Université de Corse Pasquale Paoli.
- SAUZET, P. (1988). « L'occitan. Langue immolée », dans VERMES, G. (dir.), *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France* tome 1, 208-260.
- THIERS, J. (1986). « Élaboration linguistique et individuation sociolinguistique », dans *L'individuation sociolinguistique corse*, Corte, I.E.C. – GRECSO – IRED, 19-23.
- THIERS, J. (1989). *Papiers d'identité(s)*, Lévie, Albiana.

Annexe 1. Chanson « Prof de corse » du groupe I Mantini.

Album *Magagna* vol. 3. 2007

Sur l'air de la chanson « Tango corse » (G. Pirault, R. Vastano)

(1) Il existe en Corse un métier
Le plus beau, le plus respecté
Et aussi le plus recherché
De la maternelle à l'université

(10) Et quand arrive l'été
Ils partent bien-sûr en congé
Former un groupe polyphonique
C'est pas la peine qu'on vous explique

(2) Prof de corse
C'est la planque toute l'année
Prof de corse
C'est l'art de pouvoir se cacher

(11) Prof de corse
C'est eux qui le parlent le mieux

(3) Dans les couloirs
On ne les voit jamais passer
Toujours en retard
Pas d'une heure mais d'une journée

(4) Quand ils arrivent au lycée
En 4X4, mal rasés
Ils vont attaquer leur boulot
Sans jamais salir le tableau

(5) Prof de corse
C'est une marque déposée
Prof de corse
C'est une mafia organisée

(6) Quand au CAPES
A la foire de Corte
Un euro la tirette
Toi aussi tu peux le gagner

(7) Quand y a une manifestation
Ils restent tous à la maison
Ils n'ont plus de revendication
C'est l'étudiant qui prend la baston

(8) Prof de corse
Des profs conditionnés
Prof de corse
C'est des profs sélectionnés

(9) O chì scumpienti
Oui mais on ne peut rien y faire
Sò tutti parenti
Cù Fusina è Ghjacumu Thiers